

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 26 juin 2025 à 18h30

Présents: MM Pillon M, Gellynck B, Levasseur Y, Harrissart R, Letupe L, Caule D, Grimal C, Choisy Marc, Grimal JL, Blot L

Absent: Butez Christophe

Pouvoirs : Patricia Pichard (à Richard Harrissart), Perrine Ricquebourg (à Cécile Grimal), Jean- Pierre Cozette (à Michel Choisy)

Secrétaire de Séance : Madame Cécile Grimal

Lecture du précédent compte rendu

Echange Chemin communal

Par délibération du 12/05/2025 le conseil municipal a décidé de réaliser un échange de terrains pour assurer la continuité du chemin rural n° 32. Monsieur et Madame Descombes avaient demandé la cession d'une portion de celui-ci.

-Vu l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime, et l'article L 2241-1 du CGCT,

-VU loi 3DS du 22 février 2022

-Vu la demande de cession d'une portion de chemin rural n°32 adressée par Monsieur et Madame Descombes qui ont accepté un échange de terrain avec la commune,

-Vu la situation de cette portion de chemin rural figurant en section AE du plan cadastral (voir plan en annexe), et considérant que ce chemin n'est plus utilisé par le public et qu'il est entretenu par Monsieur Descombes

-Vu le dossier et le plan d'échange, établis conformément à la loi et qui garantissent la continuité du chemin rural sans réduction de sa largeur.

-vu l'information du public qui a eu lieu par la mise à disposition prévue par la loi, en mairie pendant un mois du 26 mai 2026 au 26 juin 2026 sans observations particulières.

Vu que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de valider et d'autoriser cet échange tous les frais étant à la charge de Monsieur et Madame Descombes (bornage, acte, publicité foncière...);

- d'incorporer la portion de terrain cédée à la commune dans son réseau des chemins ruraux et de l'affecter à l'usage du public ;

-de constater la désaffectation de la portion du chemin rural n°32

- d'autoriser le maire à signer toutes pièces et documents nécessaires à cet échange;

- de mentionner à l'acte les clauses suivantes :

l'échange réalisé garanti la continuité du chemin rural en ce qu'il permet de le relier à d'autres chemins ou voies publique ;

le propriétaire riverain , Monsieur Descombes a la charge de se clôturer pour la partie des parcelles divisées qu'il conserve et qui restent attenantes au nouveau tracé cédé à la commune, notamment en cas de pâturage d'animaux

il est précisé que le terrain cédé à la commune est dépourvu de bail à la date de l'échange de droits réels ou de servitude .

Plan communal de sauvegarde et référent secours incendie

Monsieur le Maire explique au conseil que la commune doit élaborer un plan communal de sauvegarde qui est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. IL est également nécessaire de nommer un référent secours incendie au sein du conseil municipal.

Après concertation le conseil municipal décide de nommer Monsieur Laurent Letupe référent secours incendie. Il sera en charge de superviser la réalisation du PCS.

Participation prévoyance santé

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG en date du 14/07/2023 avec l'organisme ;

Vu l'avis du comité social territorial du 03/06/2025

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale, Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les Centres de Gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, des conventions de participation.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, La Commune de Rollet souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque santé.

Après délibération, Le montant MENSUEL de la participation est fixé à l'unanimité à 30€ par agent adhérent à compter du 01/01/2026

Subvention exceptionnelle de démarrage « la Tribu du RPI »

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention de la nouvelle association de parents d'élèves du RPI « La tribu du RPI ».

Le conseil municipal après délibération décide d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de démarrage de 500 €.

Création d'un emploi d'adjoint technique

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lors de sa précédente réunion a délibéré pour la création d'un emploi permanent d'adjoint technique de 26 h

Le 1^{er} contrat ayant été signé jusqu'au 15 septembre. Le conseil municipal décide à l'unanimité la création à compter du 16 septembre 2025 d'un emploi permanent d'agent polyvalent espaces verts dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 26 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats à durée déterminée ne pourra excéder 6 ans.

Tournée multiservices « Ville à joie »

Monsieur le Maire présente aux conseillers l'opération « Ville à joie »

En partenariat avec la communauté de communes du Grand Roye, Ville à Joie est une initiative de jeunes qui vise à ramener des services de proximité et du lien social dans les territoires ruraux. Pour cela, elle organise des fêtes de village où s'installent sur la place de la commune, le temps d'un après-midi ou d'une soirée, des services de proximité variés, des associations, des commerces et des animations (quiz musical ou autre) avec des lots à gagner.

Monsieur le Maire souhaite qu'un conseiller municipal prenne ce dossier en main et charge la secrétaire de mairie de déposer le dossier de candidature pour la commune de Rollot. Après concertation, c'est Jean-Luc Grimal, 1^{er} adjoint qui se chargera du suivi du dossier.

Feu récompense

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il a demandé un devis à la SICAE pour la pose d'un feu récompense ru Haute. Le feu récompense est une alternative efficace pour faire respecter la limitation de vitesse. Le feu reste au rouge en l'absence de véhicule et passe au vert quand il détecte un véhicule en approche qui circule en respectant la limitation de vitesse.

Le montant HT du devis est de 10508 €. Cet investissement peut être subventionné par le département à hauteur de 40 %

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention au département et réalisera ce projet si le retour de la demande de subvention est positif et sous réserve que le département valide la demande.

Copieur Ecole Maternelle

Monsieur le Maire informe le conseil que le photocopieur de l'école maternelle est hors service et que le coût de réparation est d'environ 2000€. Ce copieur étant très ancien et n'étant plus couvert par un contrat, la société Espace info.com qui nous a fourni les copieurs de la mairie et de l'école primaire nous propose un copieur reconditionné en location pour un montant de 49 € HT/mois.

Le conseil municipal approuve cette proposition et charge monsieur le Maire de signer les documents se rapportant à cette location.

Climatisation Cantine

Monsieur le Maire explique que le local de la cantine ne possède pas de volet ni de rideau et lorsque le four chauffe pendant les périodes de fortes chaleurs, la température est difficile à supporter aussi bien pour le personnel que pour les enfants.

Il propose de demander un devis pour la pose d'une climatisation. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Délibération frais de scolarité commune de Fescamps

Monsieur le Maire explique que suite à un accord avec le Maire de Fescamps, il y a lieu de prendre une délibération pour fixer les frais de scolarité 2023-2024 pour la commune de Fescamps à 1000€ pour un enfant de maternelle.

Bureau de votes élections 2026

La commune doit signaler à la préfecture avant le 4 juillet si elle souhaite changer l'emplacement du bureau de vote pour les élections municipales de mars 2026.

Les conseillers pensent qu'il serait souhaitable que le bureau de vote pour les municipales se fasse à la salle des fêtes comme les élections précédentes. En effet cette salle peut accueillir plus de spectateurs.

Questions diverses

Information

Monsieur le Maire informe le conseil du départ de la directrice d'école du RPI à la prochaine rentrée.

La direction sera assurée à la rentrée prochaine par monsieur Jason Carré enseignant des maternelles. Le remplaçant de Madame Cornet dans la Classe des cm1 cm2 n'est pas encore connu.

Projet photovoltaïque

Monsieur le Maire informe que le comité de projet de la centrale photovoltaïque sur les anciennes décharges s'est déroulé en mairie le 23 juin présentant les caractéristiques principales du projet, les enjeux et impacts potentiels . Pour information, la production d'énergie permettra de couvrir la consommation électrique annuelle de l'équivalent d'une ville de 4200 habitants. Le projet suit son cours et le permis de construire pourrait être déposé en juillet 2025. La commune percevra l'IFER (impôt forfaitaire des entreprises de réseaux) , la CFE (cotisation foncière des entreprises) et la taxe d'aménagement.

Travaux voirie

Les travaux de voirie validés en 2024 devraient débiter à partir de septembre 2025. Les prochains travaux de voirie (Place des Clos et rue des Clos) seront chiffrés prochainement par le bureau d'étude dans le cadre du marché à bon de commande de la Communauté de communes.

Feu d'artifice

Le conseil municipal confirme que le feu d'artifice sera bien tiré le 13 juillet au soir comme décidé lors de la réunion de la commission.

Fin de séance 19h55